

AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3A/2025/0555/176 du 21 mars 2025 du Ministre du Travail, Monsieur Sébastien KOHL a été autorisé relative à l'exploitation d'un ascenseur à Moesdorf, 29B, rue d'Ettelbruck.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 31 mars 2025


le Secrétaire




le Bourgmestre



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH

B.P. 93 - L-7501 MERSCH - T. +352 32 50 23-1 - INFO@MERSCH.LU - MERSCH.LU